

Séance ordinaire du 2 mai 2011

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le lundi 2 mai 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de monsieur Jean-Marie Côté, maire.

Sont présents :

Monsieur Jean-Marie Côté, maire

Mesdames les conseillères Rita Lévesque

Messieurs les conseillers Gervais Talbot
Stéphane Rioux, siège no 3
Robert Rioux
Stéphane Rioux, siège no 6

Madame Raymonde Cormier, conseillère au siège no 2, est absente.

Monsieur Normand Morency, secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire débute la séance par la récitation de la prière, vérifie le quorum requis et déclare la séance ouverte.

2. RÉS 2011-88 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis par le secrétaire-trésorier.

3. RÉS 2011-89 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2011

Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 4 avril 2011 soit approuvé tel que rédigé et lu.

4. CORRESPONDANCE

5. DEMANDE FINANCIÈRE OU AUTRES (INDIVIDUS, ORGANISMES, ASSOCIATIONS, CLUBS, ETC.)

5.1 RÉS 2011-90: HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS (PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES)

Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller no 3 et adopté à l'unanimité des conseillers présents que les honoraires professionnels d'ingénieurs suivants soient payés concernant le projet d'assainissement des eaux usées :

- Honoraires payables par la municipalité	18 042,32 \$
- " " " " "	938,21 \$
- " " " " "	379,77 \$
- Honoraires payables par le MTQ	2 325,00 \$
- " " " " "	722,33 \$

5.2 RÉS 2011-91 : HONORAIRES D'INGÉNIEURS (BIBLIOTHÈQUE)

Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 3 et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que le Conseil municipal autorise une dépense de 1 771,69 \$ pour défrayer les honoraires professionnels d'ingénieurs concernant l'aménagement d'une bibliothèque municipale.

5.3 RÉS 2011-92 : ADHÉSIONS, DONNÉS À DIVERS ORGANISMES

Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 6 et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que le Conseil municipal autorise les dépenses suivantes pour diverses adhésions annuelles et dons :

- SADC (Contribution annuelle) 10,00 \$
- Cercle des Fermières (Don) 50,00 \$
- Club de soccer les Loups-Basques (Appui)..... 50,00 \$
- Réseau environnementFrais déplacement + 120,00 \$
- Loterie Jeux d'eau (Commandite)200,00 \$
- Fondation du RSSS des Basques (Souper)..... 35,00 \$
- Fondation du RSSS des Basques (Don)..... 200,00 \$
- Journal Info-Dimanche (Publicité)..... 95,00 \$

6. DÉPÔT DES DEUX ÉTATS COMPARATIFS DU PREMIER SEMESTRE CONCERNANT LES REVENUS ET DÉPENSES.

Le secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil les deux états comparatifs du premier semestre concernant les revenus et dépenses. L'un compare les revenus et dépenses des quatre premiers mois avec celui de l'an passé et l'autre avec le budget courant.

7. RÉS 2011-93 : APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2011

Je soussigné, Normand Morency, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a les crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessous mentionnées sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT N° : 2011-05

La liste des chèques numérotés 508727 à 508793 ainsi que 34885 à 34939 et 40925 à 40930 sont soumis à l'examen du Conseil.

Il est proposé par le conseiller Robert Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver la liste des chèques numérotés 508727 à 508793 ainsi que 34885 à 34939 et 40925 à 40930 et les comptes à payer totalisant 91 689,58 \$ pour le mois d'avril 2011.

8. SOUMISSIONS

8.1 RÉS 2011-94 : OCTROI D'UN CONTRAT ASSOCIÉ À LA CONFECTION D'UN PREMIER SITE WEB POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

ATTENDU QU'une invitation à soumissionner d'après le même devis a été expédiée à quatre firmes spécialisées inscrites sous la rubrique : confection d'un site web et recensées sur le site Centre de Recherche Industriel du Québec en janvier 2011 et que les quatre firmes ont répondu à l'invitation;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte les recommandations issues de l'analyse rigoureuse effectuée par le comité de sélection départageant en 12 points qualitatifs les soumissionnaires;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que ce projet est associé à la vitalité à court terme de l'ensemble de son territoire municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que la réalisation de ce projet bonifiera l'ensemble du réseau des communications de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal confie à la firme sélectionnée la conception d'une nouvelle identité visuelle;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Rita Lévesque et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que la municipalité accepte la proposition d'affaire portant le numéro E2107-R1 soumis par la firme Audace le 25 janvier 2011, au prix total de huit mille onze et trois dollars (8 011,03 \$), pour la confection du site web de la municipalité, et ce, aux conditions inscrites au numéro de dossier 7107;

que le directeur général et/ou le maire sont autorisés à signer la proposition (contrat) avec Audace de Rivière-du-Loup.

8.2 RÉS 2011-95 : SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX (ASSAINISSEMENT DES EAUX)

Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que la municipalité autorise le directeur général à demander des soumissions publiques (SE@O) pour le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire) pour le projet d'assainissement des eaux usées (lot 2).

que le directeur général soit autorisé à former un comité de sélection (3 personnes) pour le choix du laboratoire.

8.3 RÉS 2011-96 : SOUMISSION POUR AMEUBLEMENT DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller Robert Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que le directeur général soit autorisé à demander des soumissions sur invitation pour l'ameublement de la nouvelle bibliothèque municipale.

8.4 RÉS 2011-97 : SOUMISSION POUR UNE RÉTROCAVEUSE (LOADER/BACKHOE)

Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 6

et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que le directeur général soit autorisé à demander des soumissions sur invitation pour l'acquisition d'une rétrocaveuse (loader/backhoe).

9. RÉS 2011-98 : RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES (VÉHICULES, BÂTIMENTS, ETC.) DE LA MUNICIPALITÉ AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé Stéphane Rioux, conseiller au siège no 3 et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité renouvelle ses assurances générales (véhicules, bâtiments, etc.) avec la Mutuelle des municipalités du Québec.

10. RÉS 2011-99 : QUOTE-PART VERSÉE À L'O.M.H.

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution 2010-237 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2011 de l'O.M.H. la contribution de la municipalité au déficit dudit office était de 7 217,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit, comme la Société d'habitation, verser sa contribution à l'avance, au début de chaque trimestre;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que le Conseil municipal autorise un deuxième et dernier versement de 3 217,00 \$ à titre de subvention au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Dieu (7 217,00 \$ - 4 000,00 \$ en janvier = 3 217,00 \$ en mai = 0,00 \$).

11. RÉS 2011-100 : AUTORISER UNE DÉPENSE DE 12 500 \$ POUR EPANDRE DU CALCIUM EN FLOCONS

Il est proposé par le conseiller Robert Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que le Conseil municipal autorise une dépense de 12 500 \$ pour l'épandage de calcium en flocons dans les rangs de la municipalité (25 tonnes).

12. RÉS 2011-101 : REPRÉSENTANT POUR SIÉGER SUR LE C.A. DU COMITÉ DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marie Côté représente le Conseil municipal sur le conseil d'administration du Comité des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE son mandat de 2 ans se terminera à l'assemblée générale de 2011 (juin) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil municipal de renommer un représentant pour siéger sur ledit comité ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Robert Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que le Conseil municipal nomme M. Jean-Marie Côté, maire, pour siéger et représenter le conseil municipal au sein du Comité des loisirs. Son mandat aura une durée de 2 ans et se terminera à l'assemblée générale de 2013.

13. REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 170 200 \$ (EAU POTABLE)

13.1 RÉS 2011-102 : FINANCEMENT D'UN EMPRUNT PAR BILLET

Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 6 et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accepte l'offre qui lui est faite par la **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt de 170 200,00 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 280, au prix de 98,02 échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit:

14,300 \$	→	1.90%	→	10 mai 2012
14,800 \$	→	2.30%	→	10 mai 2013
15,400 \$	→	2.80%	→	10 mai 2014
16,000 \$	→	3.05%	→	10 mai 2015
109,700 \$	→	3.50%	→	10 mai 2016

que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

13.2 RÉS 2011-103 : MODALITÉS DU FINANCEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 280, la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu souhaite emprunter par **billet** un montant total de 170 200 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le

règlement d'emprunt en vertu desquels ces **billets** sont émis;

Il est proposé par la conseillère Rita Lévesque et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

qu'un emprunt par billet au montant de 170 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 280 soit réalisé;

que les **billets** seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

que les **billets** soient datés du 10 mai 2011;

que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

que les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2012.	14 300 \$	
2013.	14 800 \$	
2014.	15 400 \$	
2015.	16 000 \$	
2016.	16 700 \$	(à payer en 2016)
2016.	93 000 \$	(à renouveler)

que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- **cinq (5) ans** (à compter du 10 mai 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 280, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

14. JEUX D'EAU ET DE GLACE

14.1 RES 2011-104 : SOUMISSIONS POUR L'ENGAGEMENT D'UN ARCHITECTE POUR UNE ESQUISSE ET UNE ESTIMATION DES COÛTS

Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 3

et adopté majoritairement par les conseillers présents de demander des soumissions pour l'engagement d'un architecte dans le but de rédiger une esquisse et une estimation des coûts pour faire une demande financière dans le programme d'infrastructures des municipalités reconnues ou engagées dans la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA).

15. DIVERS

15.1 RES 2011-105 : TAXES MUNICIPALES "PAVILLON ROCHAPEL"

Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal accepte un règlement de taxes municipales pour un montant de 14 266,15 \$ dans le dossier de faillite du Pavillon Rochapel. Ce règlement exclut les arrérages de 2006 et 2007, ceux-ci étant prescrits.

15.2 RES 2011-106 : APPUI AUX MEMBRES ADMINISTRANT LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

ATTENDU QUE les membres administrant le Fonds de développement de Saint-Jean-de-Dieu s'efforcent de façon constante d'informer le conseil municipal de tout

développement impliquant la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu au fur et à mesure de l'avancement des travaux en comité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a été informé que la gestion du CHSLD la Villa Dubé fait l'objet d'une étude ayant pour objet de modifier la vocation de l'institution de la part de l'Agence de Santé et des Services Sociaux du Bas-Saint-Laurent et du CSSS des Basques;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que le CHSLD la Villa Dubé est un employeur de première importance sur son territoire municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que les membres administrant le Fonds de développement de Saint-Jean-de-Dieu recherchent principalement dans leur démarche le maintien des acquis entourant les services octroyés par le CHSLD la Villa Dubé et même la bonification de ceux-ci;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Robert Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents

que la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu appuie la démarche entreprise par le comité administrant le Fonds de développement de Saint-Jean-de-Dieu dans son travail visant à développer un partenariat d'affaires avec l'Agence de la Santé et des Services Sociaux du Bas-Saint-Laurent et le CSSS des Basques ayant pour but de modifier la gestion du CHSLD la Villa Dubé de Saint-Jean-de-Dieu.

15.3 RES 2011-107 : JEUX GONFLABLES (FESTIVAL GRANDE VIRÉE)

Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers

que le Conseil municipal acquiesce à la demande du comité du festival La Grande Virée qui consiste à l'installation de jeux gonflables pendant l'évènement. Ces jeux gonflables coûteront approximativement 2 200,00 \$.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire préside la période de questions.

17. RÉS 2011-108 : LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé à vingt et une (21) heures quinze (15) minutes

par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 3 et adopté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

